

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023 A 19H00**

*L'an deux mil vingt trois*

*Le 16 octobre*

*Le conseil municipal de PRESSIGNAC-VICQ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr BOURLA Benoît, Maire.*

*Date de convocation : 9 octobre 2023*

*Présents : Mrs BOURLA – JAUBERTIE – LEYMA et Mmes CRUVEILLER – FAURIE – GAUTHIER – PUJOL*

*Absent : Mr LAVAL*

*Secrétaire : Mme CRUVEILLER Aude*

### **AVIS SUR LES PROJETS DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES**

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016 a créé une alternative aux actuels rayons de protection de 500 mètres : les Périmètres Délimités des Abords (PDA)

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), il est proposé de redessiner les contours des périmètres de protection autour des monuments historiques, afin de les adapter aux espaces les plus pertinents, en prenant en compte la réalité du terrain autour de chaque monument.

En l'absence de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, visible du monument historique ou visible en même temps que lui et situé à moins de cinq cents mètres de celui-ci.

Le bureau d'étude KARGO et l'Architecte des bâtiments de France proposent une délimitation de nouveaux périmètres de protection des abords des Monuments Historiques.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les nouveaux périmètres proposés concernant les sites suivants : l'église Notre-Dame de Pressignac et l'église Saint-Sauveur de Vicq.

Cette proposition sera soumise à l'enquête publique qui sera menée en même temps que le PLUI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Donne un avis favorable sur les périmètres délimités des Abords des Monuments Historiques telle qu'annexé sur le plan.
- Demande de joindre cet avis au dossier d'enquête publique qui sera organisée conjointement avec le PLUI par la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord.

Voix pour :

Voix contre : 7

Abstentions :

Une proposition modificative sera jointe et communiqué par mail à Mr Delannoy avant le 20 octobre.

## **MARCHE DE TRAVAUX RENOVATION DE LA SALLE DES FETES DE PRESSIGNAC**

### **ATTRIBUTION DES LOTS**

**Annule et remplace la délibération n°5 du 18 septembre 2023**

Suite au marché public concernant les travaux de rénovation de la salle des fêtes de Pressignac, la liste des entreprises ayant obtenu les différents lots du dit marché a été arrêté comme suit:

LOT 1 Gros œuvre carrelage VRD : Entreprise MORON Construction : 140 624.13 € HT

LOT 2 Menuiseries alu serrurerie : Entreprise LACOSTE : 83 603.20 € HT

LOT 3 : menuiseries bois : Entreprise BENOIT : 50 273.85 € HT

LOT 4 : Plâtrerie isolation : Entreprise NADAL : 67 945.83 € HT

LOT 5 : Peinture : Entreprise CHORT : 25 076.53 € HT

LOT 6 : Sanitaire chauffage VMC : Entreprise MARQUANT : 79 470.60 € HT

LOT 7 : Electricité : Entreprise FAUCHE : 63 979.68 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**

L'attribution des différents lots du marché aux entreprises mentionnées ci-dessus.

Voix pour : 7

Voix contre :

Abstentions :

### **QUESTIONS DIVERSES**

-Les chemins ruraux : la réouverture est soumise à la demande et à l'autorisation du Conseil Municipal.

-Réunion publique PLUI –H à Lalinde le 24 octobre à 18h00

-Réunion publique à Pressignac-Vicq le 3 novembre.

Fin de réunion : 20h50